

Ordre des Sages-Femmes
Chambre disciplinaire de première instance - Secteur ... -

N°

Mme Y c/ Mme X
CD ...

Ordonnance rectificative du 14 décembre 2016

Le président de la chambre disciplinaire,

Vu la décision rendue le 5 décembre 2016 sur la plainte déposée par Madame Y à l'encontre de Madame X ;

Vu le code de la santé publique;

Vu le code de justice administrative ;

Considérant qu'aux termes de l'article R. 741-11 du code de justice administrative :
« Lorsque le président du tribunal administratif constate que la minute d'un jugement ou d'une ordonnance est entachée d'une erreur ou d'une omission matérielle, il peut y apporter, par ordonnance rendue dans le délai d'un mois à compter de la notification aux parties de ce jugement ou de cette ordonnance, les corrections que la raison commande. / La notification de l'ordonnance rectificative rouvre le délai d'appel contre le jugement ou l'ordonnance ainsi corrigés./ Lorsqu'une partie signale au président du tribunal l'existence d'une erreur ou d'une omission matérielle entachant un jugement ou une ordonnance, et lui demande d'user des pouvoirs définis au premier alinéa, cette demande est, sauf dans le cas mentionné au deuxième alinéa, sans influence sur le cours du délai d'appel ouvert contre ce jugement ou cette ordonnance »; qu'en vertu de l'article R. 4126-31 du code de la santé publique, l'article R. 741-11 du code de justice administrative est applicable devant les chambres disciplinaires ;

Considérant que la décision précitée du 5 décembre 2016 comporte une erreur matérielle concernant le prénom de Mme Y qu'il convient de la corriger ;

ORDONNE:

Article 1^{er} : Dans le dispositif de la décision n° ... du 5 décembre 2016, l'article 3 est remplacé par :

« **Article 3:** La présente décision sera notifiée à Mme Y (...) ».

Article 2 : La présente ordonnance sera notifiée à Mme Y, à Mme X, à Me ..., au conseil départemental de l' Ordre des sages-femmes ..., au Préfet de ..., au procureur de la République près le tribunal de grande instance ..., au directeur général de l'agence régionale de santé ..., au Conseil national de l'Ordre des sages-femmes et à la ministre des affaires sociales et de la santé.

Fait à ... le 14 décembre 2016

La présidente de la chambre disciplinaire